



N° 26.43
Attribution de l'Avenant 01 du
marché « Gestion d'un local de
réemploi en déchèterie » n°
24.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
Le bureau dûment convoqué le 2 juillet 2026
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération 26.26
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 08 juillet 2026
Sous la présidence de Monsieur LEGAY-BELLOD Gaël, Président

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

M. le Président : Gaël LEGAY-BELLOD
M. le 1^{er} vice-Président : Patrick ROSET
Mme la 2^e vice-Présidente : Sandrine AUQUIER
M. le 3^e vice-Président : Claude HUMBERT
M. le 4^e vice-Président : André QUEMIN
M. le 5^e vice-Président : Mathieu GAGET

Il est exposé :

Le marché « Gestion d'un local de réemploi » à Villefontaine a été attribué à la société TRI VALLEES le 06 décembre 2024.

La formule de révision indiquée à l'article 4.2 du CCAP est déséquilibrée et doit être modifiée par l'avenant 01 présenté.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 08 juillet 2026 à 17 h 15 et a proposé la validation de cet avenant.

Ayant entendu l'exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 01 du marché « Gestion d'un local de réemploi en déchèterie » ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délais de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 08 juillet 2026
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités
effectuées

HEYRIEUX, le 08 juillet 2026

Gaël LEGAY-BELOD,
Président

